

## ORDONNANCES

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2024, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA24 22009 à OCA24 22011**– Résolution CA24 220097 (dossier 1249838002)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – avril 2024

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);*

*Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);*

*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal le 16 avril 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire